

PLAN DE GESTION RELATIF AU PERFECTIONNEMENT: ÉCHÉANCIER

Voici quelques dates importantes, elles peuvent vous concerner!

1^{er} avril : Date limite pour déposer une demande de remboursement des frais de scolarité (annexe 1, relevé de notes, factures);

31 mai : Date limite pour la présidence du Comité de participation enseignante (CPE) pour la production du bilan des activités associées au budget décentralisé (annexes 3 et 3A et de la gestion des frais de déplacements (GFD));

10 juin : Date limite pour déposer une demande de remboursement des frais associés à la participation à un **congrès, un colloque ou une conférence**. Cette participation doit préalablement avoir été approuvée par le Comité de perfectionnement pour avoir droit à un remboursement (GFD);

10 juin : Date limite pour déposer une demande en lien avec le soutien au personnel enseignant du primaire affecté à **des groupes à plus d'une année d'étude** (annexe 4 et factures).

Pour toute question sur ce sujet, veuillez communiquer avec le SERL, au 450 978-1513.

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca



Pierre Morin
1^{er} Vice-président
Responsable du comité de perfectionnement